



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution  
ou annotation

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale sise au 216, route 271, Saint-Benoît-Labre, le mercredi 14 décembre 2022 à 19 h 30.**

Sont présents à cette séance :

Siège numéro 1 Madame Ginette Lessard  
Siège numéro 2 Monsieur Marc Cloutier  
Siège numéro 4 Monsieur Claude Fournier  
Siège numéro 5 Monsieur Jonathan Pépin

Monsieur Pier-Luc Gilbert, conseiller au siège numéro 3 est absent.

Le siège numéro 6 est vacant.

**Ladite séance extraordinaire est enregistrée pour une diffusion en différé au site Web de la Municipalité.**

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, monsieur Jean-Marc Doyon.

Madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**125144-12-2022** Il est proposé par monsieur Marc-Cloutier, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023
4. ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2023-2024-2025
5. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC SUR LE BUDGET
6. CLÔTURE DE LA SÉANCE



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution  
ou annotation

**3. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2022**

**125145-12-2022** Il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le budget pour l'année 2023. Comme exigé par la loi, un envoi postal expliquant le budget 2023 sera distribué à chaque adresse.

**4. ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2023-2024-2025**

**125146-12-2022** Il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le plan triennal d'immobilisations 2023-2024-2025; les documents déposés font partie intégrante de la présente résolution.

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC SUR LE BUDGET**

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

**6. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**125147-12-2022** Il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mettre fin à la présente séance. Il est 19 h 58.

**SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL**

Je, Jean-Marc Doyon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de *Code municipal du Québec*.

  
JEAN-MARC DOYON, MAIRE

  
CORALIE RODRIGUE,  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE